

# COMITE DES ECHECS DU BAS-RHIN

*(Ligue des Echecs du Grand Est)*

*Agréé « Jeunesse et Sport » et « Conseil Départemental du Bas-Rhin »*

*Site internet : [www.echecs67.com](http://www.echecs67.com)*



## Individuel 67

Règlement intérieur - Saison 2019-2020

*L'Individuel 67 est organisé par le Comité des Echecs du Bas-Rhin (CEBR) du 20 octobre 2019 au 14 juin 2020.*

*La compétition se déroule au :*

*Club d'Echecs de Mundolsheim*

*24 rue du Général Leclerc 67450 MUNDOLSHEIM*

*Le CEBR désigne le Club d'Echecs de Mundolsheim comme organisateur de la compétition.*

### **Article 1 – Participation**

La participation à l'Individuel 67 vaut acceptation du présent règlement.

Peuvent participer tous les joueurs licenciés A dans un club bas-rhinois qui auront fait contrôler leur licence et régler leurs droits d'inscriptions.

### **Article 2 – Règles du jeu**

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (88<sup>ème</sup> congrès de la FIDE) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Article 3 – Déroulement du tournoi**

L'Individuel 67 se déroule sur 9 rondes à la cadence de 1h30 + 30s/coup.

**Ronde 1** : 20 octobre 2019

**Ronde 2** : 24 novembre 2019

**Ronde 3** : 15 décembre 2019

**Ronde 4** : 26 janvier 2020

**Ronde 5** : 16 février 2020

**Ronde 6** : 29 mars 2020

**Ronde 7** : 26 avril 2020

**Ronde 8** : 24 mai 2020

**Ronde 9** : 14 juin 2020

Les résultats seront homologués mensuellement pour les classements ELO Fide de novembre 2019 à juillet 2020.

#### **Article 4 – Rencontres**

##### **Début des rondes à 9h00.**

Tout joueur se présentant devant l'échiquier avec un retard supérieur à 30 minutes sera déclaré forfait.

##### **Les joueurs qui ne peuvent se présenter à une ronde doivent en avvertir le Directeur et se mettre en rapport avec leur adversaire pour convenir de la date et du lieu de la rencontre.**

DANS CE CAS, LA PARTIE DEVRA ETRE JOUEE AVANT LA DATE DE LA RONDE, excepté la ronde 1, pour laquelle les joueurs indisponibles se signaleront et s'engageront à disputer leur rencontre dans la semaine qui suit la ronde 1, en suivant les appariements donnés par l'arbitre. Pour les rondes 2 à 9, toute dérogation de date devra être IMPERATIVEMENT signalée au directeur et à l'arbitre. **Les adversaires devront adresser à l'arbitre les feuilles de partie par la poste ou par mail, ces feuilles pourront aussi être remises à l'arbitre lors de la ronde suivante par d'autres joueurs.**

**Si ces délais ne devaient pas être respectés ou si la partie ne devait pas être jouée, les deux joueurs seraient déclarés forfaits.**

Vérification des licences : dimanche 20 octobre 2019, 08h00 à 08h45.

Date limite d'inscription : dimanche 20 octobre 2019, 08h45.

Fin du tournoi : dimanche 14 juin 2019.

Les appariements, résultats, classements, grilles américaines et performances FIDE seront publiés sur le site internet du CEBR : [www.echecs67.com](http://www.echecs67.com)

#### **Article 5 – Droits d'inscriptions et prix**

Droits d'inscriptions :

**24€** pour les adultes, **12€** pour les jeunes.

Gratuit pour les GM et MI.

Prix :

Le CEBR décide chaque année du montant des prix. La liste des prix sera visible sur le site internet du CEBR ([www.echecs67.com](http://www.echecs67.com)) après la 1<sup>ère</sup> ronde.

Les prix généraux seront attribués au système Hort. Les prix par catégorie seront attribués à la place.

La remise des prix aura lieu lors de la réunion de rentrée 2020 du CEBR.

#### **Article 6 – Classement**

Les parties seront comptabilisées comme suit :

1 point pour une partie gagnée

0,5 point pour une partie nulle

0 point pour une partie perdue ou un forfait

Le classement sera établi en fonction du nombre de points avec départage au Buchholz tronqué 1, au Buchholz médian et à la performance, dans cet ordre respectivement.

**Article 7 – Discipline**

Tout forfait injustifié entraînera l'exclusion du tournoi.

L'usage du téléphone portable ou de tout autre moyen électronique de communication est totalement proscrit dans la salle de jeu.

Tout son émis par un téléphone et/ou autre moyen électronique de communication (sonnerie, alarme, ou vibreur), entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Toute discussion et toute lecture suspecte est interdite.

Chaque participant s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à disposition par l'organisateur.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate de la rencontre.

**Article 8 - Arbitrage**

L'arbitre principal sera Adrien JACQUOT (Arbitre Fédéral Open 1).

L'organisateur,  
Sébastien PETER

L'arbitre principal,  
Adrien JACQUOT